

Guide de l'Autoconsommation Produire et stocker son électricité



SECTEUR SANTÉ & COLLECTIVITÉS



Le solaire photovoltaïque est devenu l'une des solutions d'électricité les plus compétitives pour de nombreux établissements du secteur de la santé et des équipements publics à usage intensif.

Hôpitaux, cliniques, EHPAD, piscines, équipements publics

L'**autoconsommation** consiste à produire de l'électricité photovoltaïque sur son site et à consommer directement tout ou partie de cette production avec ou sans batterie de stockage.



RÉDUIRE & MAÎTRISER LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

Diminuez durablement vos factures et sécurisez vos budgets de fonctionnement.



OPTIMISER SON FINANCEMENT

Valorisez votre patrimoine sans mobiliser nécessairement vos ressources financières.



MONTER SON PROJET

De l'étude technico-économique jusqu'à l'exploitation et la maintenance.

RÉUSSIR SON PROJET D'AUTOCONSOMMATION

DIMENSIONNEMENT & CONCEPTION

Adapter la centrale au besoin réel du site.

PRIX & INTÉGRATION

Rechercher la solution la plus pertinente selon ses usages et les surfaces disponibles.

FINANCEMENT OPTIMISÉ

Choisir le montage adapté à vos objectifs et à vos capacités d'investissement.



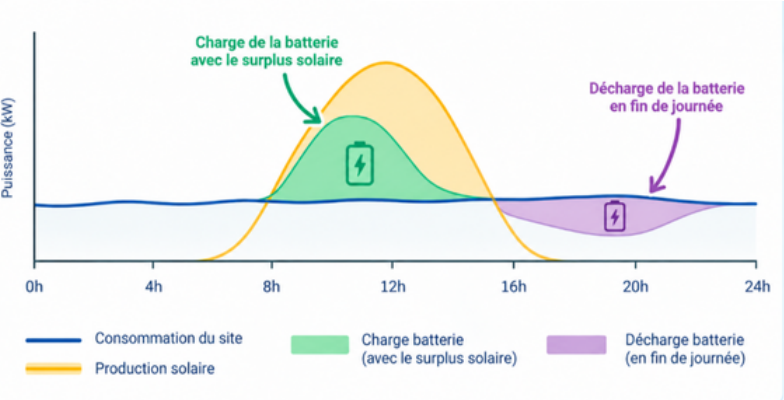
Votre site est-il adapté à l'autoconsommation ?
Demandez votre étude technico-économique



1 Analyser sa courbe de charge et son profil d'autoconsommation

Le projet commence par la compréhension du profil de consommation du site.

Principe de fonctionnement



Ce que révèle la courbe de charge

La courbe de charge permet d'identifier les leviers d'un projet performant.

01 Le talon de consommation

La consommation minimale et incompressible du site.

02 Les périodes de forte consommation

Les moments clés où les besoins sont les plus élevés.

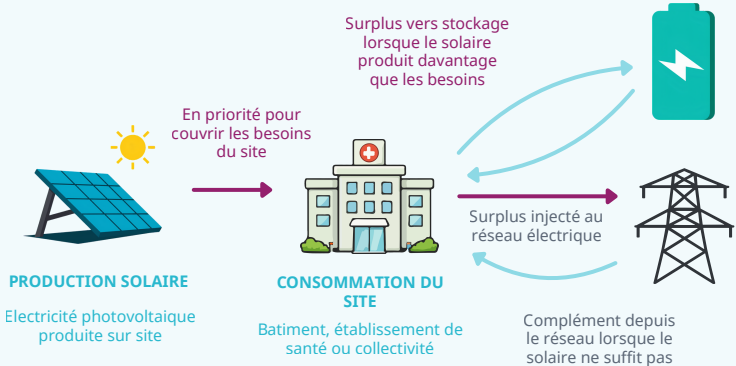
03 La simultanéité production / consommation

Le potentiel d'autoconsommation directe.

04 Les consommations pilotables

Les usages qui peuvent être décalés ou optimisés (ex. froid, recharge, blanchisserie...).

Schéma principal



Les indicateurs à connaître

Taux d'autoconsommation :

part de la production photovoltaïque consommée directement sur le site.

Taux de couverture :

part de la consommation du site couverte par le photovoltaïque autoconsommé.

Exemples d'usages : climatisation, ventilation, froid, cuisines, blanchisserie, équipements médicaux, piscines, recharge de véhicule

L'idée essentielle

L'analyse du profil de consommation évalue la faisabilité des usages et la structure tarifaire du contrat de fourniture pour maximiser les économies sur la facture du site.

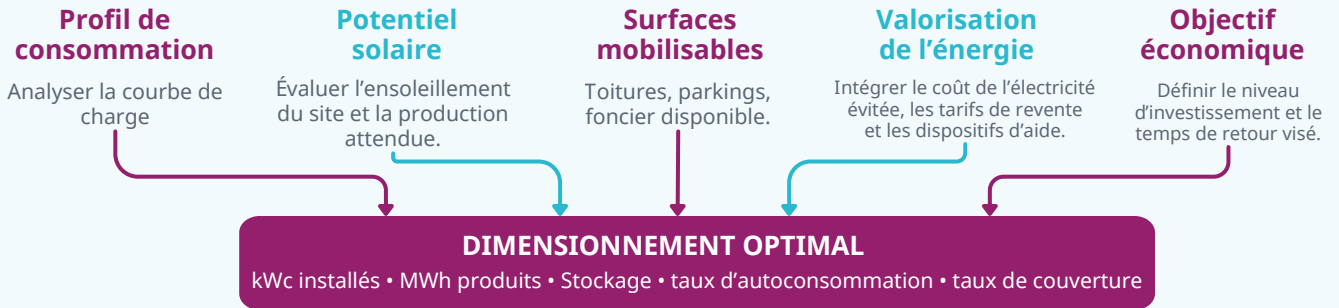


2 Dimensionner l'outil de production et de stockage

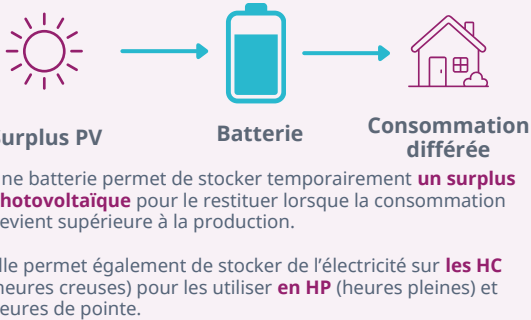
Un bon dimensionnement est le fruit d'une approche technico-économique.

L'enjeu est de faire coïncider la production solaire avec la consommation électrique du site et d'éviter de produire un surplus insuffisamment valorisé, en incluant le stockage par batterie.

Les 5 paramètres du bon dimensionnement



Le stockage



- Capacité utile (kWh)
- Puissance (kW)
- Cycles
- Valeur économique de l'énergie déplacée

Avant de stocker, peut-on piloter les usages ?

Déplacer certains usages vers les heures de production photovoltaïque améliore naturellement le taux d'autoconsommation et la variabilité des tarifs d'achats HP/HC : froid, pompage, production d'eau chaude, recharge de véhicules, etc.

3 Organiser le déploiement du projet



01 Choisir les entreprises en charge des travaux

03 Mettre en place un outil de supervision et un contrat de maintenance

02 Négocier son contrat d'assurance

04 Rechercher un financement bancaire



Les obligations de solarisation, la loi APER

Bâtiments concernés : pour certaines constructions, extensions ou rénovations lourdes de plus de 500 m², l'article L.171-4 du CCH prévoit l'intégration d'un procédé de production d'énergies renouvelables ou d'une solution équivalente. À compter du 1er juillet 2026, la proportion minimale de toiture à couvrir passe à 40 %, puis à 50 % au 1er juillet 2027.

Parkings concernés : pour les parcs extérieurs de plus de 1 500 m² soumis à l'article 40 de la loi APER, des ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables doivent couvrir au moins 50 % de la superficie, sauf cas d'exonération prévus par les textes.



L'idée essentielle

Dimensionner une centrale, c'est rechercher le meilleur équilibre entre besoins du site, production photovoltaïque, surfaces disponibles, réglementation, surplus, stockage éventuel et performance économique.

4

Avergies vous accompagne sur toutes les étapes de votre projet

ETUDE DE FAISABILITÉ

01



Analyser

votre courbe de charge

02



Dimensionnement & bilan économique
La solution technique optimale

CONTRAT DE PERFORMANCE - CLÉ EN MAIN

03



Financement

04



Construction

05



Exploitation

Avergies est une société d'économie mixte. Elle poursuit une mission d'intérêt général dédiée à l'accélération de la transition énergétique.

Avergies, dotée d'un capital de 19,253 M€, a été créée le 29 avril 2019 par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

Elle accompagne les acteurs du territoire dans le développement de projets d'énergies renouvelables.

+ 200

Projets en développement

90 M€

d'investissements

150

Centrales solaires en exploitation

19 M€

de capital

Vos contacts

Un chargé d'affaires à votre écoute pour concrétiser vos projets

Nicolas Léger



Responsable développement



06 58 07 84 20



nicolas.leger@avergies.fr

Rémi Mainguet



Chargé d'affaires



07 60 46 49 62



remi.mainguet@avergies.fr



Tiers-investissement

Avergies finance, construit et exploite la centrale ; le client achète l'électricité produite sur son site.

- ✓ Investissement porté par Avergies
- ✓ Etudes et développement prise en charge
- ✓ Exploitation, supervision et maintenance intégrées
- ✓ Capacités d'investissement préservées
- ✓ Conditions de vente de l'électricité définies contractuellement



Votre projet commence par une étude

Demandez votre étude technico-économique
Analyse • Dimensionnement • Stockage • Financement

Nos Réalisations

